

De 2007-2008 à 2009-2010, le nombre de dispositifs relais est passé de 424 à 448 unités, qui se répartissent chaque année en environ deux tiers de classes et un tiers d'ateliers. L'ouverture de nouveaux dispositifs, conjuguée à une capacité d'accueil croissante, a permis de prendre en charge 9 000 élèves en 2009-2010 contre 8 000 deux ans auparavant. Pour l'année scolaire 2009-2010, on retrouve une typologie comparable à celles des années précédentes : les ateliers continuent à prendre en charge plutôt plus d'élèves que les classes, mais ces dernières accueillent des élèves en plus grande difficulté et pour des durées plus longues.

L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais

Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010

Les dispositifs relais (voir l'encadré « Organisation des dispositifs relais » p. 2) ont pour finalité de permettre aux élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire, d'être temporairement dirigés vers des structures – classes ou ateliers – où ils bénéficient d'un accompagnement spécifique et renforcé, avant de rejoindre, ensuite, le système scolaire ordinaire.

L'évolution du nombre d'élèves pris en charge par ces dispositifs

Une croissance du nombre de structures et d'élèves de 2007-2008 à 2009-2010

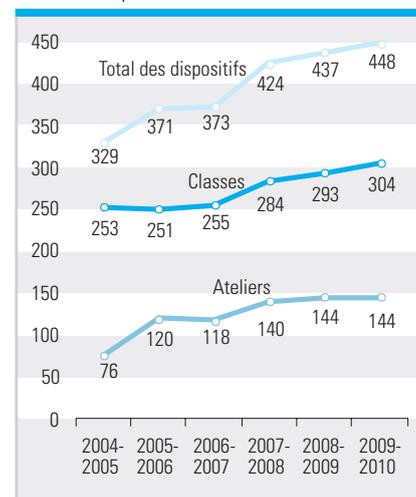
Durant la période considérée, le nombre de dispositifs relais a augmenté de 6 %, puisqu'il est passé de 424 (graphique 1) en 2007-2008 à 448 en 2009-2010. Les proportions respectives des classes et des ateliers relais, quant à elles, sont toujours restées de respectivement deux tiers et un tiers pour ces dispositifs.

Durant la même période, le nombre total d'élèves accueillis dans ces dispositifs, a augmenté plus rapidement (de 12 %), passant d'environ 8 000 en 2007-2008 (graphique 2) à 9 000 élèves en 2009-2010. Cette augmentation du nombre d'élèves accueillis est due, en partie, à l'ouverture de nouveaux dispositifs, mais aussi à l'augmentation du nombre moyen d'élèves pris

en charge dans l'année par chacun d'entre eux : de 2007 à 2010, les classes ont accueilli 1,3 élève supplémentaire et les ateliers 0,8 élève. Ainsi, en 2009-2010, les classes accueillent en moyenne 19,4 élèves dans l'année et les ateliers 21,4 élèves (tableau 1). En 2009-2010, si les ateliers ont accueilli dans l'année deux élèves de plus que les classes, ils continuent à accueillir simultanément beaucoup moins d'élèves (4,7 élèves en moyenne contre 6,3 élèves pour les classes), parce que la durée de séjour (graphique 3) est plus courte en atelier (7,9 semaines contre 11,7), et, en conséquence, le *turn-over* des élèves y est plus rapide.

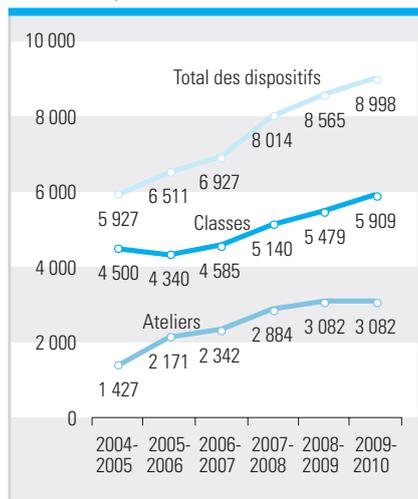
GRAPHIQUE 1 – Évolution du nombre total de classes et d'ateliers relais

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 2 – Évolution du nombre d'élèves pris en charge par les dispositifs relais
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

Les différences académiques dans le nombre d'élèves pris en charge

En ce qui concerne le nombre moyen d'élèves pris en charge annuellement par dispositif, les différences importantes entre académies, constatées lors des enquêtes précédentes, continuent d'être observées : dans l'année 2009-2010, l'académie de Limoges (qui a pris le moins d'élèves en charge par dispositif) a scolarisé 12,3 élèves en moyenne par dispositif (uniquement des classes), et celle de Toulouse (qui en a pris le plus) a accueilli 39,2 élèves (tableau 1). Au sein d'une même académie, le nombre d'élèves accueillis par dispositif varie peu de 2007-2008 à 2009-2010. Dans la grande

TABLEAU 1 – Nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par dispositif selon les académies
France métropolitaine + DOM

Académies	2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Ateliers	Classes	Total dispositifs	Ateliers	Classes	Total dispositifs	Ateliers	Classes	Total dispositifs
Aix-Marseille	20,9	22,1	21,5	20,7	24,0	22,4	18,3	23,6	21,2
Amiens	25,4	22,1	23,3	25,8	22,3	23,6	27,6	26,0	26,6
Besançon	11,0	18,0	16,8	12,0	19,0	17,8	8,0	16,3	14,6
Bordeaux	25,0	16,7	20,0	31,0	16,3	20,0	SO	17,7	17,7
Caen	16,0	13,3	14,4	19,8	16,0	18,1	13,5	14,5	13,9
Clermont-Ferrand	17,5	13,3	15,0	18,5	16,3	17,2	23,0	14,7	16,8
Corse	SO	SO	SO	15,2	SO	15,2	19,2	SO	19,2
Créteil	21,2	13,9	16,8	19,3	15,1	17,1	17,9	17,3	17,6
Dijon	SO	22,5	22,5	SO	20,4	20,4	SO	20,3	20,3
Grenoble	25,3	23,3	24,2	28,3	25,2	26,6	20,5	19,5	19,9
Guadeloupe	SO	26,8	26,8	SO	24,5	24,5	SO	24,8	24,8
Guyane	SO	19,0	19,0	12,0	19,5	17,0	SO	SO	SO
Lille	16,5	16,4	16,4	19,8	17,8	18,1	17,4	17,4	17,4
Limoges	SO	SO	SO	SO	12,0	12,0	SO	12,3	12,3
Lyon	22,3	21,4	21,9	27,9	26,3	27,3	31,6	22,1	27,7
Martinique	SO	17,5	17,5	SO	19,5	19,5	SO	18,5	18,5
Mayotte	SO	SO	SO	SO	20,0	20,0	SO	SO	SO
Montpellier	20,7	19,9	20,1	25,8	19,9	21,8	23,6	20,4	21,4
Nancy-Metz	16,3	13,7	14,6	15,7	12,7	13,7	21,8	16,2	18,4
Nantes	19,0	15,1	16,4	18,3	14,9	16,1	19,3	16,1	17,1
Nice	21,6	25,1	23,8	22,2	26,7	24,8	26,2	25,4	25,7
Orléans-Tours	21,0	17,8	18,1	20,0	20,0	20,0	22,0	20,9	21,1
Paris	16,7	12,0	14,8	22,0	15,3	18,4	23,0	18,9	20,8
Poitiers	SO	13,6	13,6	SO	15,0	15,0	SO	15,3	15,3
Reims	8,0	13,0	12,2	9,0	14,7	13,9	SO	14,9	14,9
Rennes	9,0	12,3	11,9	7,0	16,8	15,8	10,0	16,4	15,3
La Réunion	SO	16,8	16,8	31,0	15,5	17,7	34,0	18,5	22,4
Rouen	17,3	12,4	14,1	14,8	11,8	12,9	18,5	12,8	14,9
Strasbourg	20,0	15,0	16,7	16,3	17,5	16,9	17,3	16,8	17,0
Toulouse (1)	29,1	41,8	34,2	25,2	50,8	35,4	28,9	55,6	39,2
Versailles	15,3	16,8	16,6	16,8	16,1	16,2	14,5	18,2	17,6
France métr. + DOM	20,7	18,1	19,0	21,4	18,7	19,6	21,4	19,4	20,1

SO : sans objet (pas de dispositif correspondant parmi les répondants).

(1) Toulouse : certaines classes de l'académie de Toulouse ayant un fonctionnement particulier, les moyennes sont faussées dans cette académie.

Source : MENJVA-DEPP

majorité des académies, les ateliers accueillent en moyenne plus d'élèves dans l'année que les classes. Mais dans certaines académies (Rennes, Reims, Versailles,

Besançon, Aix-Marseille, Nice et Toulouse), c'est la situation contraire qui prévaut.

Les durées de séjour dépendent des difficultés des élèves

Sur le long terme, la durée de séjour des élèves (graphique 3) semble baisser en classe relais et augmenter en atelier, réduisant par là-même les différences observées entre les deux types de dispositifs : de 6,5 semaines en 2004-2005, la durée supplémentaire des séjours en classe relais s'est réduite à 3,8 semaines en 2009-2010. Comme pour les années antérieures, les durées de séjour, relativement stables dans le temps, varient fortement selon les caractéristiques des élèves : chaque année, plus ces derniers sont en difficulté, plus ils restent longtemps en dispositif (graphique 4). Par exemple en 2009-2010, les élèves déscolarisés ou absentéistes font de plus longs séjours (respectivement 12,5 semaines

Organisation des dispositifs relais

Les dispositifs relais accueillent momentanément des collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaire du 21 août 2006). Ils sont rattachés administrativement à un établissement scolaire du second degré et peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Les dispositifs relais s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les dispositifs sont de deux ordres : les classes relais créées en 1998 (qui peuvent aussi s'appuyer sur le secteur associatif), et les ateliers relais créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en difficulté qui travaillent en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

Au fil du temps, les académies ont mis en place, à l'intérieur des établissements, de nouvelles structures plus légères : les modules relais (appelés selon les cas DSA, dispositifs de socialisation et d'apprentissage, dispositifs SAS « structure d'aide à la scolarité », classes SAS inter-établissements, relais internes, SAAS « structure d'accueil et d'accompagnement scolaire », etc.). Après avis du conseil de classe, ces modules accueillent les jeunes pour une durée restreinte pouvant aller jusqu'à dix semaines. Les élèves sont pris en charge dans leur propre collège, ou dans un collège de la même ville, et peuvent n'être retirés que partiellement de leur classe. Certains de ces modules permettent une prise en charge préventive des élèves, et sont implantés dans des établissements où existent des dispositifs relais.

GRAPHIQUE 3 – Évolution de la durée moyenne de séjour par élève (en semaines)

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

et 12,1 semaines) que ceux qui sont régulièrement scolarisés (9,2 semaines). De même, les élèves sous mesure éducative restent plus longtemps (12,2 semaines) que ceux qui ne le sont pas (9,2 semaines). Ainsi, les élèves jeunes qui, souvent, n'ont pas encore vraiment décroché scolairement et socialement, sont maintenus moins longtemps (graphique 5) que les élèves plus âgés : 7,5 semaines à 11 ans, contre 14,1 à 16 ans ou plus.

Les durées de séjour (tableau 2) font également l'objet de fortes disparités académiques : comme pour les années précédentes, les académies de Rennes, Strasbourg, Reims et Limoges se caractérisent par des séjours beaucoup plus longs (15 semaines et plus) que la moyenne, et celles de Corse, Amiens et Créteil, par des durées de séjour bien plus courtes (environ 8 semaines).

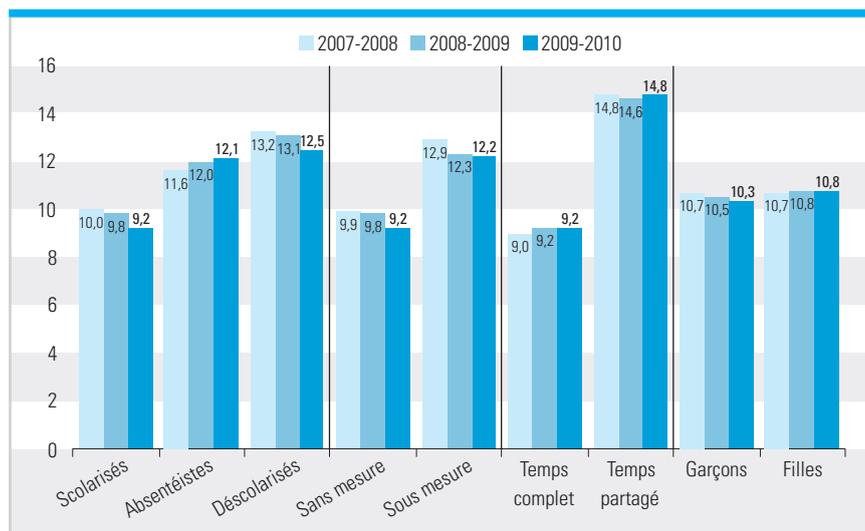
Le profil des élèves

Le profil des élèves accueillis en dispositif relais reste très stable : chaque année, un élève sur cinq est une fille, et les élèves ont en moyenne 13 ans et demi (en classe relais, ils ont trois à quatre mois de plus qu'en atelier).

Chaque année, en classe comme en atelier relais, les élèves âgés de 13 ans ou plus (graphique 6) sont surreprésentés (environ 82 % contre 54 % en référence nationale), alors que les élèves de 11 ans et 12 ans représentent 18 % de cette population contre 46 % en référence nationale.

GRAPHIQUE 4 – Évolution de la durée de séjour selon le profil des élèves (en semaines)

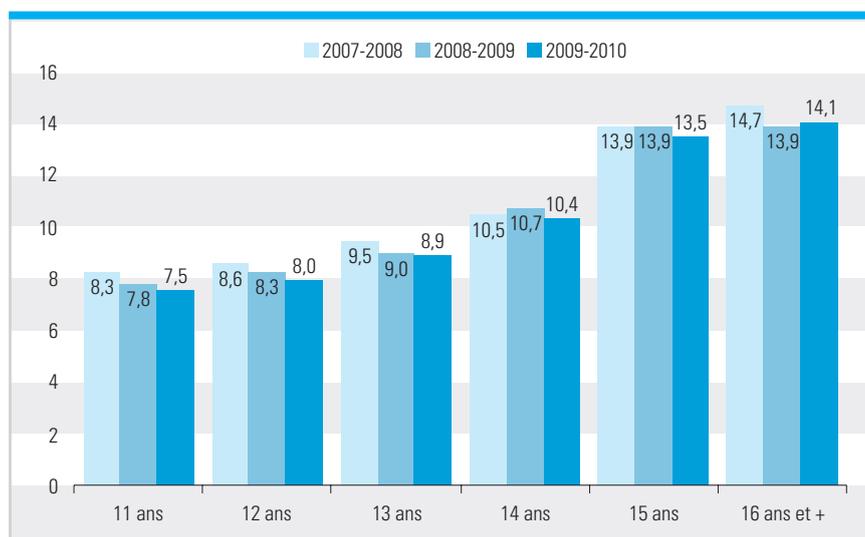
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 5 – Évolution de la durée de séjour par âge (en semaines)

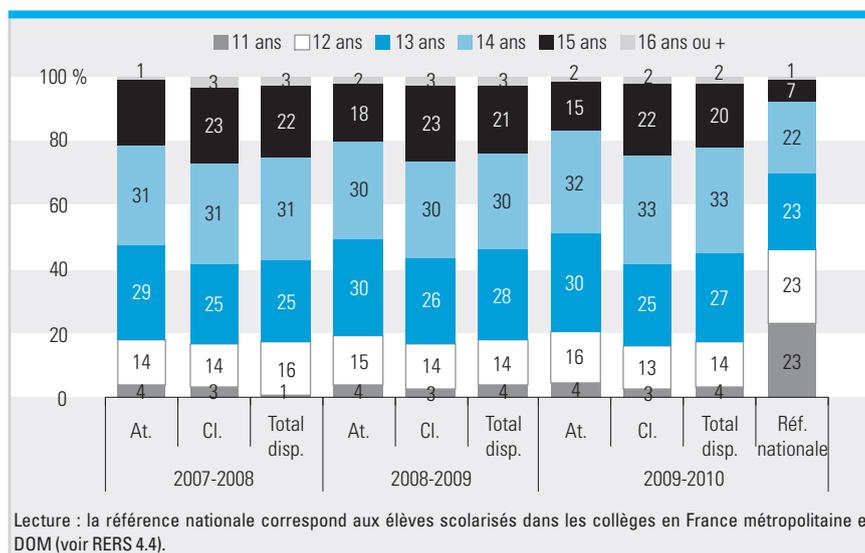
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 6 – Évolution de la répartition des élèves par âge

France métropolitaine + DOM



Lecture : la référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges en France métropolitaine et DOM (voir RERS 4.4).

Source : MENJVA-DEPP

TABLEAU 2 – Durée moyenne de séjour par dispositif selon les académies
France métropolitaine + DOM

Académies	2007-2008			2008-2009			2009-2010		
	Ateliers	Classes	Total dispositifs	Ateliers	Classes	Total dispositifs	Ateliers	Classes	Total dispositifs
Aix-Marseille	13,0	8,9	10,7	11,5	7,7	9,5	8,9	5,9	7,3
Amiens	5,5	8,5	7,4	6,5	8,5	7,7	6,0	8,8	7,7
Besançon	6,7	12,4	11,8	4,9	11,2	10,5	5,0	8,8	8,0
Bordeaux	4,4	12,3	8,4	4,0	10,7	8,1	SO	17,7	17,7
Caen	10,6	14,3	12,6	6,7	14,1	9,5	6,3	7,8	6,9
Clermont-Ferrand	10,9	15,0	13,0	10,8	15,9	13,6	16,0	15,3	15,5
Corse	SO	SO	SO	7,8	SO	7,8	7,6	SO	7,6
Créteil	5,1	11,3	8,2	4,9	12,4	8,3	5,9	11,3	8,7
Dijon	SO	12,2	12,2	SO	11,8	11,8	SO	10,9	10,9
Grenoble	9,8	11,4	10,7	8,7	11,7	10,3	7,0	11,0	9,4
Guadeloupe	SO	11,1	11,1	SO	13,2	13,2	SO	15,2	15,2
Guyane	SO	8,4	8,4	nr	nr	nr	SO	SO	SO
Lille	4,5	12,1	10,9	4,6	11,8	10,4	4,4	12,1	10,8
Limoges	SO	16,9	16,9	SO	16,5	16,5	SO	15,5	15,5
Lyon	8,7	16,9	12,8	9,8	20,4	13,8	10,6	16,6	12,6
Martinique	SO	12,1	12,1	SO	11,0	11,0	SO	10,8	10,8
Mayotte	SO	SO	SO	SO	5,3	5,3	SO	SO	SO
Montpellier	5,0	11,1	9,1	5,3	11,4	9,1	6,8	12,1	10,4
Nancy-Metz	5,0	12,8	9,6	5,2	12,3	9,6	4,5	13,2	9,7
Nantes	9,6	14,0	12,3	8,9	11,1	10,2	3,7	12,2	9,3
Nice	9,1	9,0	9,0	10,5	8,0	8,9	10,4	8,5	9,2
Orléans-Tours	8,9	9,3	9,3	5,5	11,0	9,5	5,5	6,2	6,0
Paris	8,5	15,5	10,8	7,6	12,3	9,7	6,5	9,0	7,8
Poitiers	SO	15,7	15,7	SO	12,8	12,8	SO	10,7	10,7
Reims	10,0	12,2	11,9	8,7	13,0	12,6	SO	19,6	19,6
Rennes	11,2	18,8	17,7	12,3	17,7	17,5	5,0	17,6	15,5
La Réunion	SO	12,9	12,9	5,4	13,4	11,4	4,5	14,3	10,6
Rouen	6,7	12,9	10,2	6,3	14,0	10,8	6,5	11,1	9,3
Strasbourg	12,4	22,2	18,3	16,1	21,7	19,0	40,0	23,0	27,9
Toulouse	13,2	17,4	15,2	6,7	19,7	14,0	7,3	13,4	9,6
Versailles	11,0	8,8	9,1	8,4	9,3	9,2	14,2	10,1	10,8
France métr. + DOM	8,5	11,9	10,7	7,8	12,3	10,6	7,9	11,7	10,4

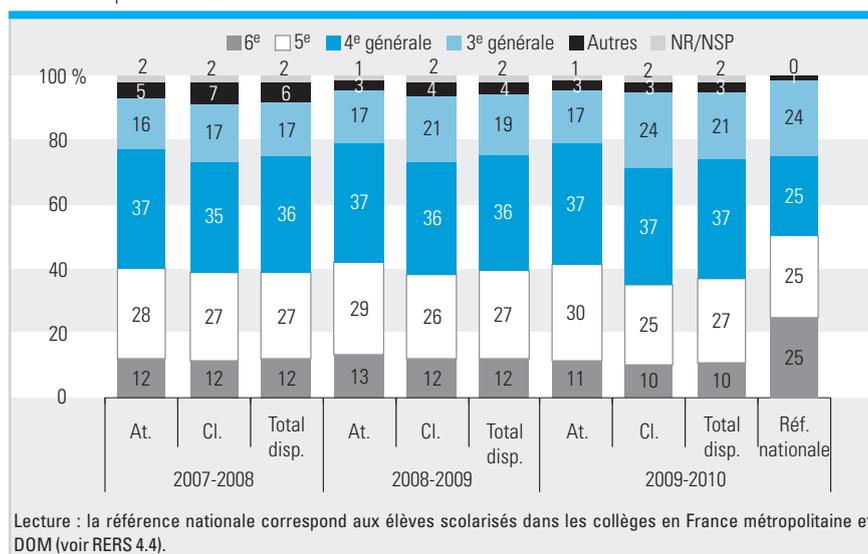
SO : sans objet (pas de dispositif correspondant parmi les répondants).

nr : non renseigné.

Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 7 – Évolution de la répartition des élèves accueillis en dispositifs relais selon leur niveau

France métropolitaine + DOM



Lecture : la référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges en France métropolitaine et DOM (voir RERS 4.4).

Source : MENJVA-DEPP

3 % à 6 % des élèves accueillis en dispositif (*graphique 7*) sont issus de classes ne relevant pas du cursus général (SEGPA, ULIS [unités localisées pour l'inclusion scolaire, ex-UPI], dispositifs de la MGI [mission générale d'insertion], autres dispositifs

d'insertion...), alors qu'ils ne sont que 1 % en référence nationale.

Chaque année, en classe comme en atelier, les élèves de quatrième sont surreprésentés (environ 37 % des élèves en dispositifs sont en quatrième contre 25 % en référence

nationale), et ceux de sixième sous-représentés (environ 10 % des élèves en dispositifs contre 25 % en référence nationale).

Les risques de décrochage scolaire

De 2007 à 2010, chaque année et à chaque niveau, les élèves accueillis en dispositifs sont proportionnellement beaucoup plus nombreux à être en retard d'un an ou plus (70 % à 80 % environ contre 20 % à 30 % en référence nationale). Tant en classe qu'en atelier, ils ont en moyenne un an de retard environ.

En 2009-2010, au moins 31 % des élèves des dispositifs font l'objet d'une mesure éducative : 15 % sont sous mesure administrative, 9 % sous mesure judiciaire civile, 4 % pénale, et 3 % sont sous mesures à la fois civile et pénale. 46 % (au moins) des élèves accueillis ne font pas l'objet de mesure éducative. Ces valeurs sont très proches de la répartition observée dans les années précédentes. En 2009-2010, les élèves accueillis en atelier sont beaucoup moins souvent sous mesure éducative (21 %) que ceux qui ont fait un séjour en classe relais (36 %). En 2006-2007, les filles étaient plus souvent sous mesure éducative que les garçons, ce qui n'est plus le cas depuis.

Durant ces trois dernières années, deux tiers seulement des élèves accueillis en dispositif (qui sont pourtant d'âge scolaire), sont régulièrement scolarisés, environ 20 % sont absentéistes¹, et environ 10 % sont déscolarisés. Ces résultats sont stables par rapport aux années précédentes. Les élèves déscolarisés ou absentéistes restent plus nombreux dans les classes (environ 35 % chaque année) que dans les ateliers relais (environ 24 %).

Sur la période considérée, les filles sont plus souvent déscolarisées (*graphique 8*) que les garçons (chaque année environ 13 % contre 9 %) mais, surtout, elles sont bien plus souvent absentéistes (30 % contre 19 %). En 2009-2010, 9 % des élèves déscolarisés (40 garçons et 24 filles) le sont depuis plus d'un an.

¹. Jusqu'à 2010-2011, il s'agissait pour les coordonnateurs d'indiquer si l'élève était scolarisé, absentéiste ou déscolarisé, à partir des représentations qu'ils avaient de ces trois notions. À partir de l'année 2011-2012, il sera demandé aux coordonnateurs si la fréquentation scolaire de l'élève est régulière, intermittente, ou si celui-ci a été absent depuis plus de deux mois.

Comme dans les années précédentes, il existe une relation étroite entre le retrait des élèves de l'école et la proportion de ceux qui font l'objet d'une mesure éducative : en 2009-2010, 24 % des élèves scolarisés sont sous mesure éducative, alors que c'est le cas de 41 % des élèves absentéistes et de 65 % des élèves déscolarisés.

Des difficultés qui s'aggravent selon l'âge

En 2009-2010, comme dans les années précédentes, les difficultés des élèves s'aggravent selon l'âge. Plus ils sont âgés :

- plus leur retard scolaire est important : à 12 ans, il est de 6 mois en moyenne ; à 14 ans, il est d'un an et, à 16 ans, de deux ans ;

- plus ils sont nombreux à être absentéistes : à 11 ans, 5 % des élèves le sont et à 16 ans, 26 % ;

- plus ils sont nombreux à être déscolarisés : à 11 ans, 2 % des élèves le sont et, à 16 ans, 20 % (graphique 9) ;

- plus ils sont nombreux à être sous mesure(s) administrative ou judiciaire(s) ; ce taux passe de 17 % à 11 ans, à 47 % à 16 ans (graphique 10).

On constate ainsi que les élèves accueillis en dispositifs relais cumulent les difficultés – retard scolaire, déscolarisation/absentéisme, mesure(s) administrative et/ou judiciaire. Dès lors qu'elles sont installées, ces difficultés ont tendance à se cristalliser avec le temps.

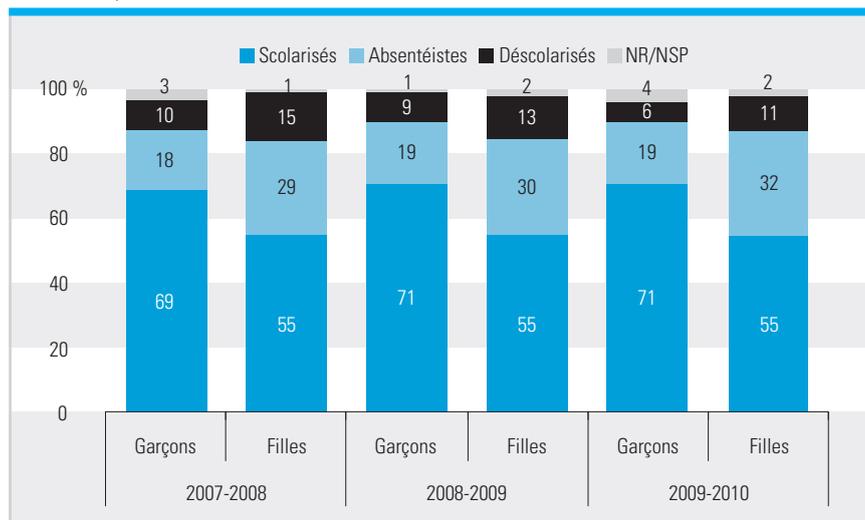
L'orientation des élèves à la suite de leur séjour

Au sortir d'un dispositif relais, le parcours des élèves est mesuré par la prise en compte des cinq éléments suivants : l'affectation à l'issue du dispositif, l'orientation à la fin de l'année scolaire, la situation en décembre, puis en juin de l'année scolaire suivante, et enfin l'orientation prise à cette dernière date.

En 2009-2010, à l'issue de leur séjour en dispositif, si l'on ignore ce qu'il advient de 7 % des élèves, 82 % des élèves (91 % lorsqu'ils sortent d'un atelier et 79 % d'une classe relais) retournent dans un collège (97 % des élèves y étaient inscrits avant d'entrer dans le dispositif), 3 % vont en lycée professionnel (LP), 2 % en centre de

GRAPHIQUE 8 – Évolution de la répartition des filles et des garçons selon leur situation scolaire à leur arrivée en dispositif

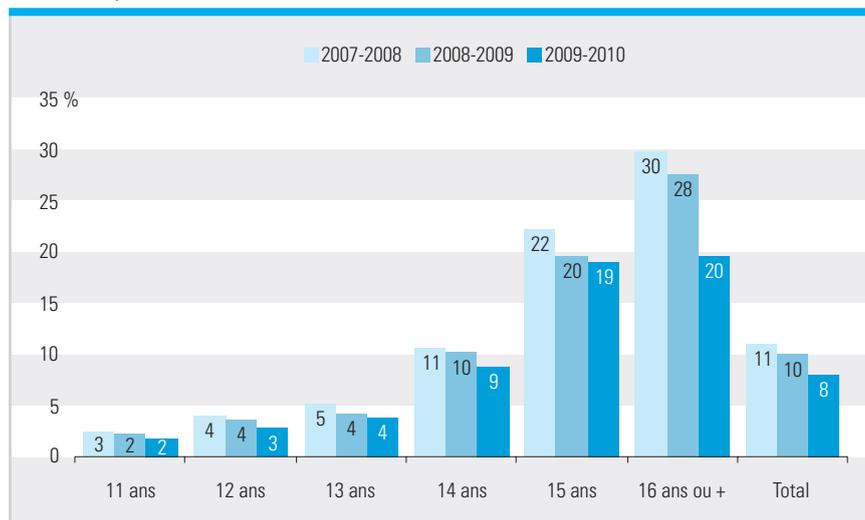
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 9 – Évolution, à chaque âge, des pourcentages d'élèves accueillis en dispositif, déscolarisés à leur arrivée

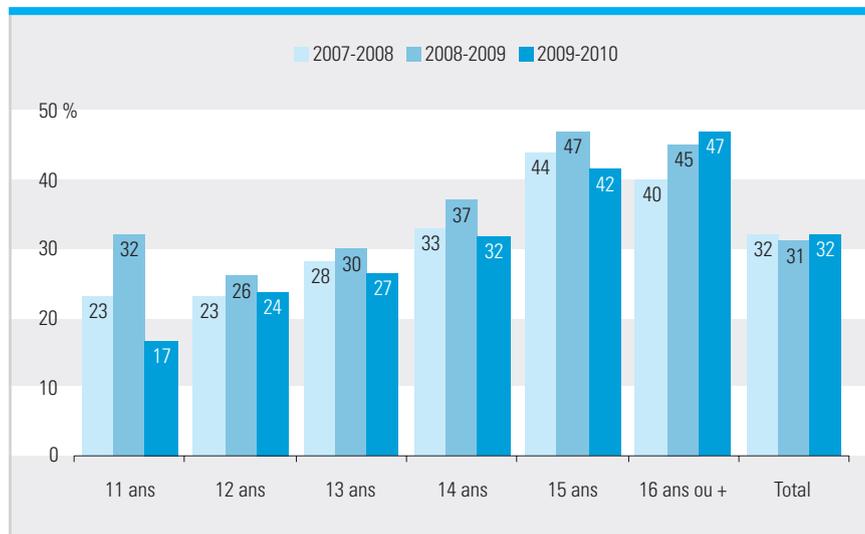
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

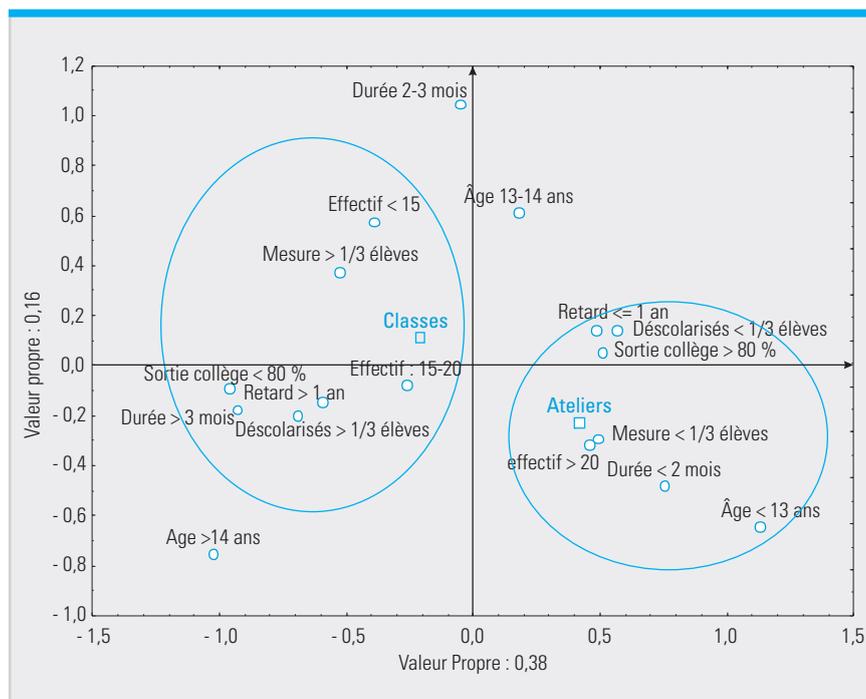
GRAPHIQUE 10 – Évolution des pourcentages d'élèves accueillis en dispositif, sous mesure éducative à leur arrivée

France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

GRAPHIQUE 11 – Typologie des dispositifs en 2009-2010
France métropolitaine + DOM



Source : MENJVA-DEPP

formation d'apprentis (CFA), 1 % dans un établissement relevant du ministère de la justice, 1 % dans un établissement relevant du ministère de la santé, 3 % dans d'autres structures d'accueil et 1 % intègrent la vie active ou se trouvent dans une situation autre. À la fin de l'année scolaire, en juin 2009, hormis les 17 % d'élèves dont on ne connaît pas l'orientation, 52 % des élèves sont orientés vers une classe de collège, 13 % en

CFA, 7 % en LP, 1 % vers un établissement relevant du ministère de la justice, 4 % vers un établissement relevant du ministère de la santé, 3 % dans d'autres structures d'accueil, et 2 % intègrent la vie active ou se trouvent dans une situation autre. À la question du devenir des élèves en décembre de l'année scolaire suivant leur séjour, comme les années précédentes, de 2007-2008 à 2009-2010, les taux de non-réponses ou mentions « ne sait pas »

sont trop élevés (respectivement 37 % ; 50 % et 39 %) pour que les réponses puissent être significatives. Ces constats témoignent de la nécessité de renforcer le suivi des élèves pris en charge en dispositifs relais.

Classes et ateliers, deux modes distincts de prise en charge

On retrouve, pour l'année scolaire 2009-2010, des modes de prise en charge comparables à celles des années précédentes. La typologie des dispositifs (graphique 11) fait apparaître deux groupes : - le premier groupe est le plus souvent constitué de classes relais ; elles prennent plutôt en charge peu d'élèves (souvent moins de 15), pour de longs séjours (supérieurs à trois mois), et ces élèves connaissent des difficultés plus importantes : généralement « âgés » (moyenne d'âge supérieure à 14 ans), et proportionnellement plus nombreux que les autres, à ne pas revenir au collège à leur sortie du dispositif. Dans la plupart de ces classes relais, plus d'un tiers des élèves sont déscolarisés ou absentéistes, et plus d'un tiers font l'objet d'une mesure éducative.

- le second groupe est le plus souvent constitué d'ateliers relais ; ces derniers prennent plutôt en charge de nombreux élèves (souvent plus de 20), plutôt pour des séjours de courte durée (inférieure à deux mois), avec un retour au collège à l'issue de cette prise en charge. Les élèves accueillis sont souvent d'une moyenne d'âge inférieure à 13 ans, ayant peu de retard scolaire (moins d'un an en moyenne). Dans la plupart de ces ateliers, plus des deux tiers des élèves sont scolarisés et moins d'un tiers font l'objet d'une mesure éducative.

Modifications de l'enquête annuelle sur les dispositifs relais

L'application informatique utilisée par les coordonnateurs des dispositifs pour répondre à cette enquête est amenée à devenir, à partir de 2011, un outil de pilotage de ces dispositifs. À cette fin, elle comprendra un volet supplémentaire qui rendra, sous forme de tableaux synthétiques, les données agrégées recueillies l'année passée (et les années précédentes). Par exemple, pour l'année scolaire 2010-2011, l'enquête devra être complétée d'octobre 2010 au 13 juillet 2011, et les résultats apparaîtront sous forme de tableaux synthétiques dès la fermeture du volet enquête de l'application. En ce qui concerne le suivi à six mois, l'application rouvrira pour cette question du 1^{er} décembre 2011 au 31 janvier 2012, les résultats apparaîtront dès la fermeture du volet enquête (suivi à six mois) de l'application. Celle-ci rouvrira pour les deux questions relatives au suivi à un an, du 1^{er} juin 2012 au 13 juillet 2012, et les résultats apparaîtront dès la fermeture du volet enquête (suivi à un an) de l'application. Ainsi, cette nouvelle organisation, qui nécessitera de la part des coordonnateurs une plus grande réactivité, aura l'avantage de leur donner des résultats immédiats. Les Notes d'Information paraîtront plus rapidement, à partir des seuls résultats de l'année en cours, sans attendre de connaître le suivi à un an. Celui-ci apparaîtra dans la Note de l'année suivante, sous la forme d'un encadré conçu à cet effet. Au niveau académique, l'application comprendra également un volet fournissant des données agrégées. De plus, les correspondants académiques auront désormais à répondre à l'enquête à propos des modules relais et des personnels des dispositifs.

Jeanne Benhaim-Grosse, DEPP B4

Pour en savoir plus

« Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classe relais – Année scolaire 2006-2007 », Note d'Information 09.04, MENJVA-DEPP, mars 2009.

www.education.gouv.fr
depp.documentation@education.gouv.fr